

TRANSLATION – ENGLISH ORIGINAL PREVAILS
TRADUCTION – LA VERSION ANGLAISE OFFICIELLE PRÉVAUT

ANTHROPIC RÈGLEMENT D'UN RECOURS COLLECTIF DE 1,5 MILLIARD \$

Un règlement a été conclu dans le cadre d'un recours collectif alléguant qu'Anthropic aurait enfreint des droits d'auteur protégés en téléchargeant des œuvres provenant de deux ensembles de données en ligne prétendument piratés, appelés Library Genesis (LibGen) et Pirate Library Mirror (PiLiMi). Anthropic nie toutes les allégations et soutient que son utilisation des ensembles de données téléchargés relevait du *fair use*.

Vous êtes membre du groupe si vous êtes le titulaire légal ou bénéficiaire d'une œuvre qui :

- ✓ figurait dans les ensembles de données LibGen ou PiLiMi téléchargés par Anthropic;
- ✓ a un International Standard Book Number (ISBN) ou Amazon Standard Identification Number (ASIN);
- ✓ a été enregistrée auprès du U.S. Copyright Office dans les cinq ans suivant sa première publication; et
- ✓ a été enregistrée avant d'être téléchargée ou dans les trois mois suivant sa première publication.

Une base de données consultable de toutes les œuvres couvertes par le Règlement est disponible à l'adresse www.AnthropicCopyrightSettlement.com/lookup.

Les membres du groupe ont les options suivantes :

1. **Soumettre une réclamation** au plus tard le **30 mars 2026** pour demander à être éligible à recevoir un paiement provenant du Fonds de règlement de 1,5 milliard de dollars. Si vous soumettez une réclamation, vous serez lié par le Règlement.
2. **Vous exclure** au plus tard le **15 janvier 2026** afin de renoncer à votre droit de recevoir un paiement au titre de ce Règlement et de conserver la possibilité d'intenter votre propre action en justice contre Anthropic pour les réclamations que ce Règlement résout. Vous pouvez vous exclure en soumettant une demande d'exclusion à l'Administrateur du Règlement par courrier postal, par courriel ou par voie électronique à l'adresse www.AnthropicCopyrightSettlement.com.
3. **Vous opposer** au plus tard le **15 janvier 2026** si vous êtes en désaccord avec le Règlement et souhaitez rester membre du groupe. Vous demeurerez lié par le Règlement s'il est approuvé.
4. **Ne rien faire**. Le fait que vous receviez ou non de l'argent dans le cadre du Règlement dépendra de la décision des autres titulaires de droits sur votre œuvre. Si vous ne faites rien, le Règlement vous lie.
5. **Vous faire représenter par avocat**. Si vous souhaitez être représenté par votre propre avocat, par exemple pour soumettre une réclamation, vous exclure ou vous opposer, vous pouvez en engager un à vos frais.

Le Tribunal a fixé une audience le 23 avril 2026 à 12 h 00 (heure du Pacifique) au San Francisco Federal Courthouse, 450 Golden Gate Ave., salle d'audience 12 - 19^e étage, afin de déterminer si le Règlement sera approuvé. Le Tribunal examinera également la demande des Avocats du Groupe concernant les honoraires d'avocat pouvant aller jusqu'à 25% du Fonds de règlement, le remboursement d'autres frais et dépenses, et des paiements pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ pour chaque Représentant du groupe (Andrea Bartz Inc., Charles Graeber et MJ + KJ, Inc.), ainsi que toute objection. Les Avocats du Groupe sont Rachel Geman, associée chez Lieff Cabraser Heimann & Bernstein, LLP, et Justin A. Nelson, associé chez Susman Godfrey L.L.P. Vous pouvez joindre les avocats respectivement au 800-254-2660 et au 310-789-3100.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

	Visitez: www.AnthropicCopyrightSettlement.com
	Courriel : Info@AnthropicCopyrightSettlement.com
	Téléphone: 1-877-206-2314
	Adresse postale: <i>Bartz c. Anthropic</i> c/o JND Legal Administration P.O. Box 91204 Seattle, WA 98111
	Vous pouvez consulter les procédures, les ordonnances judiciaires et autres documents publics moyennant des frais via le système PACER (Public Access to Court Electronic Records) du Tribunal à l'adresse http://ecf.cand.uscourts.gov .

